

l'ap



MENSUEL N° 536 / JANVIER 2014 / 1,3 €

Le **snetaa** se bat pour une autre politique !

ACTUALITÉS

Congrès académiques

**Quel avenir pour la Voie
Professionnelle Publique
et Laïque ?**

**La retraite peau de chagrin,
ça suffit !**

...



syndicat
national de
l'enseignement
technique
action
autonome



Paris, le vendredi 23 janvier 2014

M. Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Réf: CL/RS/2014/05

Monsieur le Ministre,

Le **SNETAA FO** sollicite dans les meilleurs délais, une audience afin d'évoquer vos projets d'avenir pour l'Enseignement Professionnel mais aussi sur l'urgence de l'avenir de certaines filières professionnelles, notamment Tertiaire, Electrotechnique et Plasturgie.

Vous avez eu connaissance des problèmes que rencontrent depuis deux ans nos collègues PLP enseignants dans la filière du Tertiaire administratif (Bac pro GA). Outre les problèmes techniques, d'accompagnement par les corps d'inspection, d'adaptation au nouveau diplôme du Bac pro, il nous semble urgent de prendre en considération la souffrance des collègues qui augmente.

Par ailleurs, certaines évolutions de diplômes se dessinent dans les filières Electronique et Electrotechnique, ainsi que dans la filière Plasturgie. Les enseignants sont d'autant plus inquiets que des hypothèses leur sont présentées sans que les informations ne soient très précises, ce qui accroît leurs inquiétudes quant à l'avenir de certains diplômes et ainsi leur avenir propre.

Notre organisation vous remercie de la recevoir.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

Christian LAGE
Secrétaire Général



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain »

Albert Einstein

Cher(e)s Collègues, cher(e)s adhérent(e)s,

Par vos votes, vous avez élu vos responsables en qualité de Secrétaires Départementaux (S2) et vous avez renouvelé votre confiance à hauteur de 98 % pour la liste nationale que je menais.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui très nombreux ont participé activement à l'élaboration du renouvellement de nos instances par leurs candidatures et/votes.

Vous m'avez réélu Secrétaire Général du **SNETAA** pour un nouveau mandat de quatre ans et je vous en remercie. Je me ferai fort de vous représenter et défendre encore plus vos intérêts matériels et moraux pendant cette période qui s'annonce cruciale pour l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque, pour ses personnels - et au premier chef, les Professeurs de Lycées Professionnels (PLP) - pour tous les jeunes dont nous avons la charge et ceux qui sortent de l'Ecole de la République sans aucune formation ni diplôme (130 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune qualification), c'est un pur scandale et un gâchis qui peut être évité. L'Enseignement Professionnel, ses établissements spécifiques (LP, SES-SEGPA, EREA) peuvent répondre à l'exigence que l'Ecole républicaine s'est toujours donnée : former l'homme, le citoyen, le travailleur.

La défense de tous les personnels (PLP, CPE, Professeurs Contractuel(le)s) est notre engagement alors que le gouvernement accélère ses choix pour une politique libérale excluant les travailleurs qu'ils soient issus du secteur privé ou qu'ils soient du secteur public. Non, le coût du travail n'est pas un frein à la croissance ! Non, les fonctionnaires ne « plombent » pas les comptes de l'Etat ! Nous avons besoin de plus d'Ecole et de mieux d'Ecole surtout en période de crise économique. Pourtant le gouvernement français décide plutôt que de le renforcer, de déliter l'Enseignement Professionnel : régionalisation de la carte des formations ; déprofessionnalisation des formations professionnelles (par regroupement en champs professionnels ou par diminution du nombre de semaines de PFMP) ; incitation tous azimuts au développement de l'apprentissage au détriment des formations au sein de l'Ecole (LP, SEP, SES-SEGPA, EREA) ; restriction du droit à mutation (par le jeu de l'absence des capacités d'accueil) ; gel de nos salaires depuis 4 ans maintenant ; provocation de certains présidents de régions qui promettent la territorialisation des PLP sous peu...

L'objectif est clair : plaire au marché en affectant des milliards d'euros aux entreprises sans contreparties réelles, quoi que le gouvernement le dise, sur l'emploi ; réduire les déficits de façon drastique en réduisant les budgets de l'Etat et en comprimant encore et encore la Fonction Publique et les fonctionnaires.

C'est un mauvais choix !

Mauvais choix pour les personnels et pour les jeunes !

Alors nous devons combattre et faire pression pour obtenir une autre politique. Signez et faites signer en nombre notre pétition que vous retrouvez dans cet AP. Nous avons besoin de chacun de vous pour obtenir la pleine réussite dans ce combat destructeur pour l'Enseignement Professionnel, ses personnels et ses jeunes.

C'est dès maintenant que vous pouvez agir et, comme vous avez participé en nombre aux élections internes de notre organisation, vous devez participer à cette action majeure.

Changer de politique éducative est maintenant un devoir. Nous pouvons ensemble réussir.

Signez et faites signer !

SOMMAIRE

Lettre au ministre

p. 2

EDITORIAL

p. 3

Communiqué de presse

p. 4 & 5

Bac professionnel gestion administration

p. 6 & 7

Lettre au Doyen de l'inspection générale

p. 8

Congrès académiques

p. 9

Education Prioritaire : les annonces et la réalité (flous et lumières)

p. 10 & 11

Quel avenir pour la Voie Professionnelle Publique et Laïque ?

p. 12 & 13

Intégration des élèves Handicapés du travail en plus ?

p. 14

Ensemble pour réaffirmer le rôle de l'Enseignement Professionnel !

p. 15

Déclaration à la CAPN du 22 janvier 2014

p. 16

Candidats au mouvement inter académique : on vous a à l'œil...

p. 17

Contractuels, le miroir aux alouettes continue

p. 18

CPE

p. 19

La retraite peau de chagrin, ça suffit !

p. 20 & 21

Photos - Articles du SNETAA

p. 22 & 23



AP N° 536 - JANVIER 2014 / Comité de rédaction :
74, rue de la Fédération 75739 Paris cedex 15 / Tél. 01 53
58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69 / snetaanat@snetaa.org /
www.snetaa.org / Directeur de la publication : Christian
Lage / Commission paritaire : CPPAP 0115 S 07264 -
ISSN 1273-5450 / Mise en page : Marianne
Morchaud / Photographies/Illustrations :
Photos.com - Snetaa / Imprimé en France



Paris, le 7 janvier 2014

PÉTITION

SNETAA-FO CONTRE LA DESTRUCTION DES POSTES DE PLP ET CONTRE LA DÉPROFESSIONNALISATION DE NOS ENSEIGNEMENTS !

Avec le SNETAA, les PLP sont en colère !

AVEC LE SNETAA, LES PLP DISENT NON À LA DÉPROFESSIONNALISATION DE LEURS FORMATIONS ET DE LEUR METIER !

Tous les dossiers du Ministre sont des attaques destinées à faire disparaître l'Enseignement Professionnel de l'Ecole républicaine, le céder aux Régions, mettre la pression quotidiennement sur les professeurs, dissoudre les disciplines dans de grands champs professionnels, enfin supprimer un grand nombre de postes de PLP avant de faire disparaître ce corps spécifique de fonctionnaire d'Etat.

Depuis ses rythmes scolaires et son entêtement à l'étendre à l'ensemble de l'Ecole, Vincent Peillon, son ministère et quelques organisations syndicales - courroie de transmission du gouvernement - tentent d'échapper à la sévérité du jugement de l'opinion et des professeurs.

Au-delà de fausses consultations dont le Ministre se targue, le prétendu consensus n'existe pas. Et ce, malgré certaines fédérations syndicales majoritaires de l'Education nationale qui ne parviennent plus à cacher leur collaboration active à leurs adhérents. Les personnels ont compris et sont en colère. Ils en appellent à l'opinion.

Avec le **SNETAA**, Premier Syndicat de l'Enseignement Professionnel, les PLP disent NON au Ministre et à sa politique de casse.

Les Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) sont CONTRE :

- la régionalisation de l'Enseignement Professionnel ;
- la révision des missions des enseignants ;
- la déprofessionnalisation des formations de baccalauréat professionnel en diminuant les semaines de PFMP ;
- le CCF ;
- la fusion des disciplines en grands champs professionnels incohérents et destructeurs de postes (fusion COB/CAB/VENTE, bac pro GA, fusion électronique et électrotechnique, Bac pro SEN, champs professionnels en SEGPA) ;
- la caporalisation des professeurs au chef d'établissement sous couvert d'autonomie ;
- la destruction du droit à mutation sur tout le territoire (fermeture des capacités d'accueil et multiplication des postes à exigences spécifiques qui tarissent les possibilités pour chacun de travailler là où il le souhaite).

Enfin nous déplorons la paupérisation des PLP : le **SNETAA** exige la fin du blocage de nos salaires (depuis 3 ans) et une vraie valorisation de notre pouvoir d'achat. Nous exigeons l'augmentation des salaires des professeurs et le maintien à minima de leur pouvoir d'achat. Cette exigence, c'est « Maintenant ! »

Avec le SNETAA, les PLP exigent :

- le maintien des diplômes nationaux reconnus par les professions ;
- le maintien de la professionnalisation de nos enseignements ;
- le maintien de l'articulation entre enseignement et formation par PFMP ;
- le respect de notre statut de fonctionnaire d'Etat, Professeur de Lycée Professionnel ;
- notre liberté pédagogique dans le respect des référentiels ;
- l'autorité de l'Etat sur la carte des formations afin que les jeunes aient une formation reconnue que la Région soit riche ou pauvre : c'est l'égalité de l'Education sur les territoires et l'assurance du caractère national des diplômes ;
- le respect de nos disciplines de recrutement ;
- le retour des examens ponctuels (CONTRE LE CCF).

Avec le **SNETAA**, nous nous opposons aux fusions des baccalauréats, des disciplines et des champs professionnels qui liment la formation aux métiers et transforment l'Enseignement Professionnel en une pâle initiation.

Le **SNETAA** est la voix réelle des PLP, de la Voie Professionnelle Initiale Publique et Laïque, de ses établissements: LP, EREA, SES-SEGPA.

Monsieur le Ministre, Trop c'est trop ! avec le **SNETAA** nous exigeons d'être entendus et écoutés. MAINTENANT !

Monsieur le Ministre, avec le SNETAA, nous exigeons une autre politique !

Signez et faites signer notre pétition sur le site du SNETAA : <http://www.snetaa.org/2.aspx?sr=30>



Paris, le 1^{er} février 2011

LE SNETAA-FO NE LAISSERA PAS TUER LA FILIÈRE TERTIAIRE

Le ministère semble avoir décidé la fusion de deux diplômes essentiels de la filière tertiaire : le Bac Pro Secrétariat et le Bac Pro Comptabilité.

Vouloir fusionner ces deux diplômes pour en créer un seul est une attaque sans précédent contre l'avenir des jeunes, contre les professeurs et en contre-sens de la tertiarisation du pays.

Comment le ministère peut-il vouloir réaliser cette fusion en catimini si ce n'est pour supprimer des centaines de postes de professeurs de Secrétariat et de Comptabilité ?

La plupart d'entre eux subissent depuis plusieurs années l'obligation de reconversion et les suppressions de sections dans ces disciplines.

Les familles ont la volonté de voir leurs enfants étudier dans les filières tertiaires car notre pays subit une régression industrielle sans précédent. Les entreprises ont besoin de jeunes formés au niveau V (CAP/BEP) comme au niveau IV (Bac Pro) dans ces filières et ce, bien contrairement aux discours uniques qui veulent qu'il n'y ait aucun avenir dans ces filières. C'est faux ! Les études du CEREQ le démontrent.

Sur cette idéologie bien ancrée de part et d'autre, le ministère a refusé de créer un CAP tertiaire préférant déverser des milliers de jeunes en dehors de l'Education Nationale, sans diplôme. Aujourd'hui, il programme la fusion des deux baccalauréats professionnels, Secrétariat et Comptabilité. C'est inacceptable et le SNETAA engage ce combat pour les jeunes et pour les PLP des disciplines Secrétariat et Comptabilité. Il voit en cette volonté de fusion une manière de supprimer des postes en grand nombre à l'image de la volonté du ministre d'assurer, en collège, l'enseignement des mathématiques, des sciences physiques, de la technologie, des SVT, par un seul et unique professeur.

Le SNETAA-FO lance une pétition nationale auprès de tous les professeurs de Secrétariat et de Comptabilité pour demander le retrait du projet de fusion des deux baccalauréats et s'adressera aux familles, aux associations de parents d'élèves pour contrer cette casse programmée de la filière tertiaire !

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL GESTION ADMINISTRATION

LE SNETAA-FO DÉNONCE UNE RÉFORME QUI DÉGRADÉ LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ET QUI SUPPRIME LE CŒUR DE MÉTIER DES PROFESSIONS DU TERTIAIRE ADMINISTRATIF

Arrêté du 27-12-2011 paru au J.O. du 13-1-2012. Première session : juin 2015.

EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL GESTION ADMINISTRATION

Rentrée 2012 ! Le baccalauréat professionnel GA est lancé. Ce nouveau diplôme a donc mis fin à une double formation clairement différenciée au profit d'une offre de formation où la **multivalence** « terme qui correspond à la prise en charge d'activités nécessitant une combinaison intégrée de savoirs et savoir-faire relevant de domaines différents, cf référentiel » doit être mise en avant.

Au programme donc, création d'un diplôme organisé autour de quatre grands pôles, permettant au **candidat quel que soit son statut de relier son expérience professionnelle au diplôme.**

Une logique implacable, celle des compétences, que le SNETAA-FO dénonce depuis fort longtemps se caractérise par la maîtrise d'un répertoire exhaustif de 55 situations professionnelles regroupées en 13 classes de situations intégrées elles-mêmes dans quatre pôles.

Pour tenter d'élargir ces 55 situations, les concepteurs du référentiel ont prévu différents niveaux de complexité et différents aléas. Soit, pour une situation donnée, plusieurs degrés de difficultés allant de la tâche simple à la tâche complexe. Complexe pour qui ? Pour l'élève dans un premier temps car saisir la complexité d'un processus nécessite une vision globale d'une tâche, d'un dossier (vision globale que peu d'élèves obtiennent même en deuxième année de BTS), pour l'enseignant ensuite, obligé de jongler, d'organiser, d'évaluer 55 situations disposant pour certaines de plusieurs degrés de complexité. **Ce baccalauréat est de l'avis de certains, une usine à fiches !**

Afin d'assurer la coordination de l'ensemble de ces compétences et savoirs associés, le passeport professionnel CERISE PRO doit être le support privilégié des épreuves professionnelles. Il est obligatoire, et outre son intérêt pour la formation, il constitue, d'après le référentiel, une trace visible des activités et des acquis des candidats.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL GA – QUELS MÉTIERS ?

La mission globale du titulaire du baccalauréat professionnel Gestion Administration consiste à prendre en charge les activités relevant de la gestion administrative principalement au sein d'entreprises de petite et moyenne taille, de collectivités territoriales (accessibles par concours dans la majorité des cas) et d'associations. La gestion administrative englobe des tâches de gestion, de commerce, de communication, de GRH... bref, prenons le contenu de l'ancien baccalauréat professionnel Secrétariat, nous obtenons donc le profil d'un gestionnaire administratif. Mais où se cache la comptabilité ? Celle qui préparait les élèves (certes dans des conditions

qui se sont dégradées d'années en années) vers des métiers identifiés, spécialisés, recherchés sur le marché du travail ?

Voir cet article sur le secteur de la comptabilité :

http://www.jeunedip.com/home_article.php?id=3857&rubrique_id=7

Certes, le recrutement se fait à bac + 2, mais il se fait ! La rénovation du baccalauréat professionnel Gestion Administration et les choix orientés de dégager les axes de comptabilité de la formation professionnelle sont dénoncés dans un rapport d'opportunité sur le projet de réforme du BTS Comptabilité et Gestion des Entreprises, présenté en CPC au mois de Janvier 2013.

«La rénovation de la filière «Tertiaire administratif» : à partir de la rentrée 2012 pour la classe de seconde professionnelle, le baccalauréat professionnel Gestion et Administration se substitue aux baccalauréats professionnels «Métiers du secrétariat» et «Métiers de la comptabilité». Il rendra plus difficile la poursuite d'étude baccalauréat professionnel / BTS CGO et laisse anticiper une diminution de ce vivier de recrutement»

Ce même rapport insiste sur l'importance de la filière comptable dans l'emploi tertiaire actuel. Parmi les activités tertiaires, la comptabilité est la seule qui résiste à la crise.

Cette orientation, le SNETAA l'a toujours combattue. **Le SNETAA s'est toujours prononcé pour un parcours, allant du CAP au BTS, pour l'ensemble des filières. Notre organisation a ainsi réclamé la création d'un niveau V dans cette filière qui soit professionnalisée et reconnue. De la même façon, le SNETAA-FO a été à l'initiative d'une pétition qui a été portée au Ministère pour le maintien de ces deux bacs pros.**

Il apparaît ici clairement que l'Institution sape, à travers cette baisse des contenus, la poursuite d'études vers le BTS CGO pour les élèves qui empruntent cette voie. Serait-ce pour les inciter à privilégier la voie technologique ? On peut se poser la question. Serait-ce pour cette raison que nous n'avons pas été entendus ?

Revenons également sur la typologie des entreprises et organisations pouvant accueillir les futurs bacheliers. TPE, PME, ETI, collectivités... Elles correspondent à 95 % du tissu économique de notre pays. Les moyens matériels de ces petites et moyennes structures dédiés aux tâches administratives sont réduits mais efficaces. Ce constat nombre d'enseignants le font lors des visites en entreprises. Or, les évolutions technologiques avancées dans le référentiel et leurs incidences sur les contenus imposés aux collègues sont aberrants voire ubuesques au regard de la réalité économique.

DE L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Prenons l'exemple du PGI, progiciel de gestion intégré, sorte de super logiciel regroupant des fonctions comme

la gestion clients, fournisseurs, RH... Ces supra-logiciels sont présentés comme des outils permettant aux sociétés d'accroître leur productivité. Mais quelles sont ces sociétés ? Quelles sociétés disposent des moyens financiers et matériels nécessaires au développement d'un outil si complexe ? Dans les entreprises, des ingénieurs, des comptables utilisent des PGI. Ils n'ont accès qu'à une infime partie des applications, les PGI sont très cloisonnés, les applications spécialisées en fonction du poste occupé. Demander aux équipes enseignantes et aux élèves d'intégrer le PGI relève du non-sens. Il est difficile d'évaluer le nombre de futurs bacheliers qui vont manipuler un PGI dans leur métier, mais il paraît très mince.

Ce constat, peut-être également établi pour la GED (Gestion Electronique des Documents). De plus, de nombreux collègues font état de nombreux dysfonctionnements relatifs à la mise en place de ces nouvelles technologies. Il est bon de rappeler que nous ne sommes pas égaux devant l'informatique, surtout en Lycée Professionnel. Beaucoup d'équipes ont peiné à installer les applications PGI et à intégrer une solution GED. Certains établissements ont opté pour la création d'un serveur dédié (NAS). En plus de la complexité d'installation, le coût à la charge de l'établissement s'élève à 1 000 € pour 15 postes.

Et que dire de la formation des enseignants ? Les plans de formation dans de nombreuses académies ont tardé à se mettre en place. Les contenus proposés ne sont pas en adéquation avec les attentes des collègues. Là encore, c'est place au bricolage improvisé. Force est de constater que sur ce point, l'accompagnement des équipes pédagogiques a souvent fait défaut. Avoir de l'ambition, oui, mais s'en donner les moyens, y compris humains, c'est un élément qui n'a pas été assez pris en compte. Cela laisse sur le terrain des personnels déboussolés, qui se sentent seuls devant tant de contraintes.

Pour le **SNETAA-FO**, les pratiques enseignantes concernant le numérique doivent être accompagnées tant sur le plan pédagogique que sur le plan des moyens. L'usage des outils numériques ne se justifie que s'il améliore les conditions de travail, non s'il le complexifie, ça n'est pas une fin en soi, c'est un outil.

DE LA CRÉATION D'UN ESPACE DÉDIÉ AU BACCALURÉAT PROFESSIONNEL GA

Casser l'enseignement «frontal» ! Telle est la formule retenue par des IEN afin de présenter les nouvelles dispositions matérielles exigées par le baccalauréat professionnel GA. Un équipement complet selon une source académique serait d'environ 25 000 € pour une salle. Là encore, les disparités sont fortes entre établissements et de nombreuses équipes ne disposent pas encore d'un tel équipement. Il persiste de trop nombreuses contraintes financières, matérielles, géographiques... des Lycées sont oubliés... Est-ce cela l'équité ?

CERISE PRO, LE PASSEPORT PROFESSIONNEL. USINE À GAZ PROGRAMMÉE !

Le passeport professionnel est présenté comme l'outil central dans la mise en place du BAC PRO Gestion Administration. Ce passeport est constitué d'un ensem-

ble de fiches qui décrivent l'ensemble des situations professionnelles traversées par les élèves que ce soit dans le cadre de la formation au lycée, en Période de Formation en Milieu Professionnel ou dans le cadre d'activités extérieures (expérience dans une association, un club sportif ...).

Ce passeport concours à un triple objectif:

- C'est un outil pédagogique
- C'est un outil de relation avec le monde professionnel.
- Outil support d'évaluation et de certification

C'est aussi est un élément de la certification tant pour le BEP MSA que pour le BAC PRO.

Dans les faits, le passeport professionnel est une usine à gaz !

- De nombreux collègues sont dans l'incapacité de télécharger correctement les bases élèves.
- les fiches peuvent être remplies par les élèves. A titre de rappel, ces fiches ont vocation à être montrées aux tuteurs et aux futurs employeurs !
- Ils ont souvent été amenés à bricoler des solutions pour que le Référentiel de certification soit intégré correctement.
- Ils perdent un temps conséquent à suivre, contrôler les fiches réalisées par les élèves.

Outre ces dysfonctionnements chronophages, c'est l'essence même de cette nouvelle application qui interpelle.

Ce passeport repose, en matière d'évaluation, sur un compromis de contrôle continu à vocation formative, reliquat des expérimentations (abandonnées) des années 80 (codes de couleurs attribués en fonction de l'avancée de l'élève), et d'évaluation sommative en CCF. Beaucoup d'incohérences apparaissent donc. Les grilles de CCF sont nationales certes mais les fiches et pratiques sont locales.

D'autre part, nombreux sont les collègues n'ayant eu aucune formation sur cette nouvelle application. Là encore, beaucoup d'équipes bricolent des fiches «guide» afin de s'y retrouver.

Fallait-il réformer, repenser les métiers administratifs ? Suivre les évolutions technologiques, professionnelles, pour former qui ? à quel niveau ? pour quelle reconnaissance dans le monde économique ? pour quelle insertion ? dans quelles entreprises ?

Fallait-il pour autant supprimer le cœur de ces métiers ? Le **SNETAA-FO** dit non.

Or, qu'avons-nous aujourd'hui ?

Nous avons une réforme aux incidences fortement néfastes sur la qualité des enseignements dispensés et sur le niveau de sollicitation des collègues. Un diplôme qui se compose à 80 % de CCF (disparition de l'épreuve E2 ponctuelle et de l'économie-droit ponctuelle) au profit d'ersatz pédagogiques chronophages dont la finalité est invisible, la généralisation d'outils pédagogiques qui n'ont pas été présentés aux enseignants qui se retrouvent démunis.

C'est pourquoi le SNETAA-FO condamne les conditions de mises en œuvre de cette réforme qui entraîne une très grande souffrance chez de nombreux collègues et demande qu'une réelle réflexion soit menée afin que tous les personnels CAB et COB soient entendus et que toutes les difficultés pénalisant à la fois l'élève mais aussi l'enseignant soit levées.

LETTRE AU DOYEN DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

Paris, le vendredi 23 janvier 2014



DERNIÈRE MINUTE :
l'Inspection Générale a accordé une audience au SNETAA
LE MERCREDI 29 JANVIER 2014
(Compte rendu dans le prochain EP)

M. Jean-Yves DANIEL
Doyen de l'Inspection Générale
31-35 rue de la Fédération
75015 PARIS

Monsieur le Doyen de l'Inspection générale,

Le SNETAA FO sollicite une audience pour évoquer avec vous les points suivants :

1- Le bac pro GA (Gestion Administrative) :

La Mise en œuvre de ce bac pro a comme conséquence nombre de problèmes dans les Etablissements. Outre les contraintes techniques liées au coût du matériel pour les établissements, l'accompagnement plus ou moins effectif sur le terrain pour ce nouveau diplôme, la mise en œuvre de l'évaluation telle que prévue dans les textes, le guide pédagogique et les diverses directives des corps d'inspection sur le terrain, de nombreux éléments mettent les enseignants dans des situations difficiles à gérer et proches de la détresse pour certains. Pour mémoire, notre organisation avait obtenu un moratoire sur la création de ce bac pro et avait porté auprès du ministre une pétition signée par les enseignants COB et CAB pour le maintien des deux diplômes : Secrétariat et Comptabilité.

2- Le bac pro SEN (Systèmes électroniques numériques) et le Bac pro ELEEC (Electrotechnique, Energie Equipements communicants).

Les 6 options du bac pro SEN sont diversement représentées au sein des Etablissements, selon des critères aléatoires. Cela entraîne pour les collègues, en fonction de leur discipline de recrutement, une adaptation qui n'est pas toujours facile à réaliser surtout sans proposition de connaissance spécifique sachant que la majorité des enseignants de ce secteur s'occupaient du BEP des métiers de l'électronique. Cela a multiplié la création de postes à profil qui sont préjudiciables à la mobilité des enseignants qui tenait compte uniquement de ses diverses activités professionnelles, de ses compétences acquises sans formation et a pu quelquefois, en éloigner certains de leur poste d'origine.

Les enseignants s'interrogent sur l'avenir de ce bac pro, notamment la simplification des options proposées et le rapprochement avec le Bac Pro ELEEC. Ainsi, notre organisation souhaiterait obtenir des réponses sur les déclarations faites ici ou là auprès de certains collègues sur l'intégration de l'Electrotechnique dans ce bac pro ou inversement, ce qui aboutirait à la création d'un examen à multiples options et une restructuration des filières électroniques, électrotechnique et de celle du Bâtiment.

Il est remarquable que dans ces deux premiers points, l'évolution perceptible est celle d'un bac pro qui ne serait que propédeutique à l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas pour nous satisfaire.

3- Par ailleurs, certains de nos collègues s'inquiètent de l'annonce qui leur a été faite de la création d'un BTS «Conduite des process» qui verrait la fusion de plusieurs BTS actuels et donc la disparition, du BTS CIRA_Contrôle industriel et régulation automatique- (6^e et 3^e CPC), l'instauration d'une année commune qui aurait des conséquences sur la spécificité des BTS. Il ne faut pas négliger non plus les conséquences pour les personnels de ce type d'évolution.

Nous insistons donc pour être reçus dans les meilleurs délais par les Inspecteurs généraux concernés afin d'évoquer avec tous ces points.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Doyen, l'expression de notre considération.

Christian LAGE
Secrétaire Général

CONGRÈS ACADÉMIQUES

De février à avril 2014, le **SNETAA** organise dans chaque académie un Congrès. Il est réuni dans le cadre de la préparation du Congrès National qui se déroulera du 13 au 16 mai 2014 sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour dudit Congrès.

Un Congrès Académique est l'échelon correspondant aux adhérents de l'académie et a pour vocation de mettre en œuvre l'action générale du **SNETAA** définie par les instances statutaires nationales. Il est là pour prendre en charge les revendications des adhérents au plus près de leur lieu de travail, du terrain sur leur lieu d'activité.

Le Congrès Académique sert aussi à élire vos instances académiques : Conseil Académique, Bureau et Secrétariat Académique, S3.

Le Bureau Académique fera connaître aux sections et aux adhérents du **SNETAA** le lieu, la date et l'ordre du jour du Congrès. Tous les adhérent(e)s à jour de cotisation peuvent demander à participer au Congrès Académique.

Le **SNETAA** est un syndicat d'adhérents qui porte et défend les mandats choisis par eux. Le Congrès Académique est l'occasion pour tous les adhérents du **SNETAA** de montrer votre attachement à la Voie Professionnelle initiale, Publique et Laïque !

Les sections académiques qui défendent tout au long de l'année vos valeurs, vos mandats, vos collègues seront fières de vous voir assister à leur Congrès : lieu



d'échange, d'informations, de parole, de défense !

C'est ensemble et uni que nous sommes forts ! Venez participer à vos instances et défendre avec nous l'Enseignement Professionnel, ses personnels, ses établissements !

Alors n'hésitez pas, renseignez-vous (site internet, publication **SNETAA**), contactez vos responsables académiques (S2-S3) pour connaître la date et le lieu de votre Congrès Académique et venez nombreux !

Une convocation vous sera fournie pour participer à la vie interne de votre syndicat le **SNETAA** !

**Le SNETAA pour une autre politique !
C'est ensemble que nous l'obtiendrons !**

CONGRÈS ACADÉMIQUES SNETAA-FO

ACADEMIES	Dates de Congrès
Aix-Marseille	Jeudi 10 avril
Amiens	Jeudi 27 mars
Besançon	Vendredi 4 avril
Bordeaux	Vendredi 14 mars
Caen	Me 26 mars
Clermont-Ferrand	Jeudi 27 février
Corse	Me 2 - J 3 avril
Créteil	Me 26 mars
Dijon	Jeudi 20 mars
Grenoble	Lundi 24 mars
Lille	Mardi 1 avril
Limoges	Jeudi 13 mars
Lyon	Vendredi 21 mars

ACADEMIES	Dates de Congrès
Montpellier	Jeudi 3 avril
Nancy-Metz	Mardi 1 avril
Nantes	Mardi 8 avril
Nice	Jeudi 10 avril
Orléans	Jeudi 20 mars
Paris	Jeudi 13 mars
Poitiers	Mardi 1 avril
Reims	Jeudi 3 avril
Rennes	Jeudi 27 mars
Rouen	Jeudi 10 avril
Strasbourg	Mardi 25 mars
Toulouse	en attente de date
Versailles	Mercredi 19 mars

EDUCATION PRIORITAIRE : LES ANNONCES ET LA RÉALITÉ (FLOUS ET LUMIÈRES)

Le Ministre a annoncé un certain nombre de mesures sur l'Education Prioritaire de façon à réduire de 10 % les écarts de compétences entre les élèves de l'Education Prioritaire et les autres élèves. La réforme proposée repose sur trois piliers : la pédagogie, les ressources humaines et l'environnement scolaire.

En voici quelques points (si vous voulez lire le référentiel complet présenté comme étant le résultat des assises de 2013 dans les académies, communiquer lors du CSEE du 16 janvier 2014 :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf) :

Annonces ministérielles	Décryptage - Questionnement réaliste
Collaboration avec le monde économique et professionnel pour favoriser le développement de l'ambition et de la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours (stage en fin de 3 ^{ème})	<i>Très bien mais n'existe-t-il pas déjà une filière, une Voie qui promeut cette relation entre le monde éducatif et économique-professionnel ? Qui fournit des formations et des diplômes professionnels ? Fausse bonne annonce ?</i>
Stabilisation des équipes éducatives par l'augmentation des indemnités spécifiques à l'Education Prioritaire (doublées ou majorées selon le réseau)	<i>Ces indemnités seront-elles attribuées à tous ? sinon selon quels critères et pourquoi ? Des primes « + » ou « - » ? Des établissements « + » ou « - » ?</i>
Création d'un avancement plus avantageux le « Grade à Accès Fonctionnel » (GRAF)	<i>Comme les indemnités-primes, comment cela fonctionnera-t-il ? Des avancements « + » ou « - » ? Des enseignants-personnels « + » ou « - » ? Le SNETAA est contre le salaire au « pseudo-mérite ».</i>
Mise en œuvre d'un plan de formation continue (3 jours obligatoires par an)	<i>Peut-on réellement former efficacement aux spécificités de l'Education Prioritaire en 3 jours ? Même sur plusieurs années... Peut-on le croire ?</i>
Le travail en équipe sera permis par une décharge horaire hebdomadaire d'1h30 au collègue	<i>Pourquoi pas mais elle existe déjà comprise dans le calcul de la Dotation Horaire Globale (DHG). Fausse bonne idée ? Fausse bonne annonce. Cela ne risque-t-il pas d'instaurer des fonctionnements locaux selon les établissements ? Le SNETAA est contre l'autonomie des établissements.</i>
Accueil des parents chaque matin avant l'ouverture des établissements « pour mieux les associer à la vie de l'école, dans le cadre d'un espace prévu et animé par l'équipe éducative et notamment les enseignants [...] des rencontres conviviales sont organisées »	<i>Présence de l'équipe éducative avant l'ouverture des établissements pour « discuter-dialoguer » ? « prendre un café » ? Sur la base du volontariat ? dans les obligations de services ? Tous les enseignants rêvent de pouvoir rencontrer les parents des enfants en difficulté... Vœu pieux qui ne concernera pas ou peu le second degré !</i>
Des projets de réseau pérennes de l'Education Prioritaire seront construits sur la base d'un référentiel	<i>Des projets qui fonctionneraient pour tous ? Quels que soient les particularités, les spécificités des publics ? Et la liberté pédagogique ?</i>
500 Assistants de Prévention et de Sécurité (APS) seront recrutés « pour améliorer le climat scolaire »	<i>Les APS ont des contrats de droit privé donc des contractuels, de la précarité. Qu'en est-il de la pérennité, de la stabilité des équipes ? Augmentation du clientélisme et pouvoir de certains ?</i>
Création d'un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux que chaque rectorat mobilisera en fonction des projets	<i>Selon quels projets ? quels critères ? Développement de l'autonomie, de la territorialisation des établissements... Acceptation en fonction de « bon-vouloir », de relations... sous la coupe de potentats ?</i>

Tout ce qui précède ne fera l'objet que d'une expérimentation à la rentrée 2014. Cela s'appliquera à une centaine de Réseau d'Education Prioritaire (REP) sur le millier existant avant d'être étendu à la rentrée 2015 à l'ensemble des REP. 350 REP parmi les plus difficiles des réseaux prendront l'appellation « REP+ ».

Le Ministre nous dit que cette réforme de l'Education Prioritaire est un changement politique d'aide aux écoles et aux collèges des quartiers défavorisés.

Tout cela pour un coût estimé entre « 300 et 400 millions d'euros ».

« Il n'y a pas un euro de plus, mais je les affecte différemment ».

« Aucun Réseau d'Education Prioritaire (REP) n'y perdra ». « Le périmètre de l'Education Prioritaire demeure équivalent, autour de 1000 réseaux. Toute l'Education Prioritaire est concernée par la réforme. On va même légèrement augmenter le nombre de réseaux qui bénéficieront de mesures renforcées ».

Donc la réforme se fait à moyens constants, pas de crédits supplémentaires, il s'agit donc d'un redéploiement de moyens.

Budget à moyen constant, financé grâce à une réaffectation des moyens, il va donc falloir « déshabiller Paul pour habiller Jacques » c'est-à-dire prendre de l'argent et des moyens qui étaient jusque-là mis ailleurs.

Qui peut croire que cette réorganisation n'affecte aucune Voie de l'enseignement ?

Qui peut croire que l'Enseignement secondaire qui n'est cité qu'une fois dans cette réforme, ne soit pas lésé ?

Le Lycée au premier rang duquel le Lycée Professionnel, la Voie Professionnelle, parent pauvre et mésestimé de l'Enseignement secondaire risque de « payer les pots cassés » de cette réaffectation de moyens.

Le Ministre prévoit-il à terme de diminuer le nombre d'établissements secondaires de l'Education Prioritaire ? (il faut bien trouver des moyens...)

Les Lycées Professionnels, les SEGPA, les EREA... toute la Voie Professionnelle n'y sont pas mentionnés en tant que telle (une fois !).

Le SNETAA s'inquiète des conséquences à venir notamment parce que les moyens seront donnés par les académies et donc source d'inégalité de traitement des établissements d'un territoire à l'autre.

Le Ministre affirme qu'aucun réseau actuel ne perdra de moyens. Encore faut-il qu'il les ait déjà eu !

Certaines mesures vont dans le bon sens, du moins dans l'esprit mais pourquoi ne sont-elles pas généralisées à l'ensemble de l'Education Prioritaire ? Et seulement sur un nombre restreint d'établissements ? Cela risque de déréglementer encore un peu plus les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels !

Cette volonté accrue de territorialisation, de régionalisation, d'autonomie, le SNETAA n'en veut pas !

Le SNETAA demande une égalité et des moyens pour toutes et tous ! Une équité que seule la Nation, la République peut assurer à toutes et tous !

Le SNETAA exige le maintien du même nombre d'établissements en Zone d'Education Prioritaire (REP ou REP+), le maintien des primes-indemnités pour toutes celles et tous ceux qui travaillent dans les réseaux prioritaires, la généralisation de la réforme pour l'ensemble de l'Education Prioritaire.

Sinon existera-t-il des réseaux « + » et « - » ?

Notre organisation s'est opposée aux lettres de missions des établissements ECLAIR et continue de le faire, celles-ci dérogent aux statuts des personnels (pour mémoire il existe actuellement 18 Lycées Professionnels, LP, dans le programme ECLAIR).

Le SNETAA ne transigera pas sur le statut particulier et spécifique des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) et refuse catégoriquement la création du statut unique regroupant tous les enseignants !

Et ce « Grade à Accès Fonctionnel » (GRAF), avancement particulier et avantageux que l'on pourra obtenir selon des conditions caractéristiques si l'on a travaillé x temps dans l'Education Prioritaire, est-il à l'origine d'un avancement à 2-3 vitesses ? de perspectives de carrières différentes ? d'évolutions « + » ou « - » ?

Cette réforme entraîne beaucoup de questionnements « + » ou « - »...

Bien entendu on ne peut qu'être « d'accord » avec l'objectif de réduction de l'échec scolaire, des inégalités et le SNETAA se bat depuis longtemps contre.

Cependant le SNETAA ne peut accepter cette logique d'autonomie, d'individualisation. Le SNETAA luttera encore contre l'atomisation, la singularisation de l'Ecole de la République, de ses diplômes, de ses personnels...

Le SNETAA ne peut concevoir que l'on « monte » les personnels, les établissements... les uns contre les autres.

Les décharges horaires pourquoi pas, ainsi que l'augmentation du nombre d'adultes présents dans les établissements, oui mais pour tous !

Les décharges horaires ne sont que des « pis-aller », le SNETAA demande le respect des 24 élèves maximum comptant pour 30 dans la DHG et des heures d'enseignement en plus pour qu'il y ait moins d'élèves par classe.

C'est-à-dire la mise en place réelle, effective de conditions de travail permettant aux enseignants de s'investir !

Les incitations financières ont leurs limites : celles des conditions de travail !

Pour ne pas « laisser pour compte » notre Voie, nos établissements, nos personnels, nos élèves, le SNETAA demande au Ministre de prendre en compte la réalité des Lycées Professionnels, SEGPA, EREA, ULIS... pour la réussite de tous les enfants de la République !

Le SNETAA exige une autre politique !

- dégel des salaires ;
- respect du statut ;
- respect des disciplines de recrutement ;
- professionnalisation des diplômes et des formations ;

Le SNETAA ne trahit pas !

Le SNETAA est la voix des personnels !

Le SNETAA, indépendant, efficace, laïque pour la défense de la Voie Professionnelle, de l'Ecole républicaine socle de la promotion et de la paix sociales !

Le SNETAA est le porte-voix des personnels pour exiger une autre politique !

Rejoignez le SNETAA dans notre combat-pour votre combat !

QUEL AVENIR POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE PUBLIQUE ET LAÏQUE ?

L'enquête proposée sur ce thème à l'automne 2013 par le **SNETAA FO** à ses adhérents est maintenant close. Quelle influence peut-elle avoir sur notre activité syndicale et sur nos mandats ?

Doit-on prendre en compte en l'état ses résultats pour infléchir ou modifier nos mandats ?

Ou bien doit on y voir une indication pour développer une information, sur les sujets qui seraient mal compris quand les réponses diffèrent de notre pratique syndicale actuelle ? Ce serait dans ce cas prendre nos responsabilités et mieux informer les personnels des enjeux qui seraient incompris ?

Ou bien encore doit-on y voir un satisfecit sur les thèmes dont les réponses collent à nos mandats pour les renforcer ?

Chacun peut avoir sur ce qui précède une réponse propre, mais au **SNETAA** c'est le Congrès qui tranche ! Et le Congrès, c'est en mai 2014, c'est-à-dire demain.

Vous avez été nombreuses et nombreux à le remplir, à exprimer vos choix en nous le retournant. Plus de 500 réponses, ce dont l'équipe nationale du **SNETAA** vous remercie.

Nous pouvons donc dès maintenant publier les tendances générales de vos réponses, issues de ce questionnaire en 11 points.

1-ORIENTATION PAR CHOIX ET ÉLÈVES LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Le premier palier d'orientation devrait être avant la 3^{ème} pour 44 % des réponses, en fin de 3^{ème} pour 42 %, en fin de 2^{de} pour 6 %.

Le collège unique est donc désapprouvé et le lycée unique est désavoué par nos adhérents qui souhaitent maintenir le palier d'orientation fin de 3^{ème} vers le LP.

Les classes passerelles sont toutes souhaitables mais la passerelle CAP vers 1^{ère} Bac Professionnel est la plus demandée. Comment ne pas lier ce résultat aux difficultés qu'ont nos jeunes à trouver une réponse à leur demande de poursuite d'études.

Il faut maintenir les SEGPA en collège pour 57 % . La poursuite d'étude vers un CAP en deux ans doit être proposée à tous les élèves de SEGPA, en LP ou en EREA pour 57 % des réponses.

2-CLASSES DE 3^{ÈME} EN LYCÉE PROFESSIONNEL

La 3^{ème} doit-elle être proposée comme une propédeutique à la 2nde de Bac Professionnel : c'est oui à 38 % et contre à 25 %, les autres répondants ne se prononcent pas. Cela confirme le souhait de maintien et de développement de la 3^{ème} en LP, avec objectif de préparer un Bac Professionnel en 4 ans, un LP de Bac - 4 à Bac + 2

Pour un retour à une orientation en fin de 5^{ème} vers le Lycée Professionnel on obtient 36% favorables

contre 46 %, et 18 % d'abstentions. L'orientation fin de cinquième en Lycée professionnel ne semble plus une priorité pour nos collègues.

3-STRUCTURES PÉDAGOGIQUES : MIXITÉ SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE

L'apprentissage : la mixité des publics au sein d'une même classe (élèves, apprentis, stagiaires...) fait la quasi-unanimité contre elle à 87 % de ceux qui ont un avis ainsi que la mixité des parcours qui recueille 67 % de contre.

L'apprentissage c'est toujours non avant l'acquisition du Bac Professionnel ! à 86 %. Après le Bac Professionnel les avis s'inversent, il ne reste que 40% d'opposition.

4-STRUCTURES PÉDAGOGIQUES : DU CAP AU BTS

L'enquête fait apparaître un souhait très fort de relancer la création des CAP 2 ans dans tous les bassins où existe un Bac Professionnel 3 ans du même métier, à 92 % Il faut quand même rappeler que c'était acté dans l'accord pour la rénovation de la voie professionnelle. Les PLP s'en souviennent. Enfin créer massivement des BTS en LP avec les PLP pour permettre à la moitié d'une classe d'âge d'accéder au niveau de la Licence donne 79 % d'avis favorables. Là aussi la rénovation de la voie professionnelle en LP n'a toujours pas été menée à son terme !

5-PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

Les PFMP, qui ne sont pas des stages où l'on se contenterait de vérifier des acquis, sont principalement des périodes de formations où les PLP interviennent dans la préparation du diplôme. Elles sont plébiscitées à 73 %, à assurer par tous les PLP, ou en binôme EG- EP, pour 85 % des répondants.

6-L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (AP)

Il donne satisfaction à 40 % des collègues qui nous apprennent que l'AP, à 65%, ne correspond que peu ou partiellement à ce que les textes recommandent. Etonnant, non ?

7-CCF (CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION)

Il cristallise les insatisfaits et très insatisfaits à 70 %. Notons que 56 % des réponses indiquent que les enseignants des Lycées professionnels veulent revenir au contrôle ponctuel pour l'ensemble des disciplines des PLP.

8-RÉGIONALISATION ET AVENIR DES LP

La régionalisation de la formation professionnelle est jugée une mauvaise chose à 73 % et 71 % souhaitent que la carte des formations reste de la responsabilité du Recteur.

Le statut particulier des PLP est plébiscité pour être conservé à 91 %, donc pas question d'un statut territorial pour les personnels de la Voie Professionnelle.

9-RECRUTEMENT

Pour 92 % il doit se faire par concours et 76 % sous condition de Licence ou d'expérience professionnelle, comme le précisent déjà nos statuts. C'est donc un non massif au recrutement par l'établissement et un non pointé à la Masterisation des recrutements.

10-SPÉCIFICITÉ DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le SNETAA doit défendre un corps spécifique (les PLP) à 84 % et la spécificité des établissements (LP) à 86 %. Là aussi on retrouve un désaveu de la profession pour ceux qui prétendent qu'il serait mieux, pour un élève, de faire son « marché » dans un Lycée unique, polyvalent, poly-technologique ou autre Campus des Métiers !



11-CONDITIONS DE TRAVAIL EN LP

Elles se dégradent !

Elles se dégradent pour 94 % : 65 % dénoncent les effectifs pléthoriques, pour 77 % c'est à cause du manque de dédoublements, pour 72 % c'est dû aux regroupements de section (souvent de métiers différents comme productique et maintenance) et 73 % pensent que la déprofessionnalisation des formations est responsable de cette dégradation. Enfin 62 % citent l'autoritarisme de l'Administration.

Pour faire bouger les lignes du côté de vos propositions, en 2014 adhérez, ré-adhérez, votez et faites voter, SNETAA-FO.

Le SNETAA-FO c'est la Force de l'indépendante et son efficacité au service de la défense de ses adhérents.

Le SNETAA est porteur depuis plus de 60 ans d'une idée de la Voie Professionnelle Initiale Publique et Laïque, pour ses personnels, ses établissements et pour que les jeunes y trouvent un Enseignement Professionnel de qualité à égale dignité avec ceux des voies générale et technologique.



INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS : DU TRAVAIL EN PLUS ?

QUESTION-RÉPONSE

Question posée par un collègue de LP :

Est-il possible de faire un article dans l'AP sur l'accueil des élèves en situations de handicap (sans réels moyens, formations, etc.), au détriment de nos missions d'enseignements auprès des élèves non ULIS ? Je trouve que l'on ne parle jamais de cette intégration (faite en dépit du bon sens) et qu'il serait temps de réagir !

Nos missions s'alourdissent, et changent sans concertations. A qui demander pour faire paraître un article d'informations, ou autres documents sur ce thème dans le journal de notre syndicat ?

Réponse du Conseiller Technique National ASH (Adaptation Scolaire et Handicap)

Cher collègue, cher(e)s collègues :

Depuis la loi de 2005 sur le handicap, l'Education nationale est tenue d'intégrer la personne handicapée à tous niveaux, dès lors qu'elle en fait la demande.

La personne est reconnue handicapée sur demande à la maison du handicap qui lui octroie une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) validée par une commission en rapport avec son type de handicap.

Concernant les Lycées Professionnels, tout élève qui est scolarisé et qui bénéficie d'une reconnaissance et inscrit dans une formation (donc à une évaluation diplômante).

Il est donc inscrit comme élève dans une classe, fait partie intégrante de l'effectif inscrit à la Ventilation de Services (VS) des enseignants et doit être suivi par un dispositif en interne ou en externe qui s'appelle les Unités Locales pour l'Insertion Scolaire (ULIS).

Nous avons déjà maintes fois donné l'avis du SNETAA sur le fonctionnement, ou plutôt les dysfonctionnements de ces dispositifs, quant à :

- la prise en charge des élèves ;
- les effectifs de l'ULIS ;
- les moyens octroyés ;
- la répartition des élèves dans les classes ;
- le rôle et les contraintes du professeur référent ;
- les AVS ;
- les dérives du dispositif ;
- les confusions qui sont faites entre public relevant du seul handicap (ULIS), du trouble de comportement (ITEP) ou de la grande difficulté scolaire (SEGPA et EREA).

Les revendications sur les ULIS apparaissent clairement dans les mandats du SNETAA-FO.

Comme toutes les grandes idées qui ne manquent pas d'émerger très régulièrement du cerveau de nos chers décideurs, l'intégration pleine et entière du handicap à l'école part (on ne peut le nier) d'un très bon sentiment. Qui pourrait blâmer la République de ce qu'elle donne à tous ses enfants la même chance de réussite? C'est un chantier qui mérite d'exister !

Mais comme tout chantier, cela nécessite des moyens en termes humains et financiers.

C'est là malheureusement que le bât blesse.

Le bon fonctionnement de ces intégrations ne peut se faire que sur la base d'une réelle volonté du chef d'établissement dans la répartition de sa Dotation Horaire Globale (DHG) en concertation rapprochée avec l'équipe pédagogique. Mais les moyens sont-ils réellement là ?





Bundesverband der
Lehrerinnen und Lehrer
an beruflichen Schulen e.V.
Federal Association of
Vocational School Teachers
in Germany

Presse

20.01.2014

Gemeinsam die berufliche Bildung weiterentwickeln!

„Die berufliche Bildung in Europa soll gemeinsam weiterentwickelt und gestärkt werden.“ Das ist das Ergebnis eines weiteren Treffens des Vorstandes des Bundesverbandes der Lehrerinnen und Lehrer an beruflichen Schulen (BLBS) mit den Vertretern der wichtigsten französischen Gewerkschaft für Berufsschullehrer, dem premier syndicat national de l'enseignement professionnel (SNETAA), am 17./18. Januar in Berlin.

Ziel ist es, im Rahmen der kontinuierlichen Zusammenarbeit bei einem Kongress der SNETAA im Mai 2014 in Frankreich und in einem Workshop während eines Kongresses im Jahre 2015 in Deutschland über Lösungen zu den folgenden gemeinsamen Problemen zu beraten und Lösungen zu erarbeiten:

- Abbau der Arbeitslosigkeit der Jugendlichen,
- Förderung von Jugendlichen mit Übergangsproblemen,
- Inklusion auch in der beruflichen Bildung,
- Ausbau der neuen Technologien und
- Verringerung des Fachkräftemangels.

Um diese Veranstaltungen vorzubereiten, wurde bei dem Treffen eine Arbeitsgruppe gebildet, die aus Mitgliedern des BLBS und der SNETAA besteht. Bei dem Kongress und dem Workshop soll gemeinsam darüber beraten werden, wie die Mittel der Europäischen Union (EU) sinnvoll eingesetzt werden können, um diese Probleme zu beseitigen.

Verantwortlich für den Inhalt: Heiko Pohlmann Kapellenstr. 62, 82239 Ailing, Handy-Nr.: 0179/ 1391138

Snetaa
74, rue de la Fédération
75739 Paris Cedex 15
France
snetaanat@snetaa.org

BLBS
Friedrichstraße 169/170
10117 Berlin
Deutschland
verband@blbs.de



ENSEMBLE POUR RÉAFFIRMER LE RÔLE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !

« Le rôle de l'Enseignement Professionnel en Europe doit être réaffirmé et amplifié »

C'est le résultat de la nouvelle rencontre entre la direction du BLBS (Syndicat Fédéral des Professeur(e)s des écoles de l'Enseignement Professionnel – Allemagne) et les représentants du premier syndicat français de l'Enseignement Professionnel (le SNETAA), les 17/18 janvier 2014 à Berlin. Le but est d'organiser un groupe de travail continu entre nos deux organisations jusqu'au congrès du SNETAA en mai 2014 en France et lors d'un séminaire qui aura lieu pendant le congrès du BLBS en 2015 en Allemagne pour traiter et faire des propositions sur des problèmes que nous connaissons de part et d'autre en Europe, à savoir :

- la réduction du chômage des jeunes ;
- l'encouragement à décrocher une première formation diplômante ;
- « l'inclusion » ou intégration des élèves en situation de handicap dans la formation professionnelle initiale ;
- l'environnement numérique et des nouvelles technologies dans l'Enseignement Professionnel et le recrutement de professeurs formés aux technologies de demain.

Pour préparer ces deux moments importants (lors du Congrès du SNETAA qui aura lieu en mai 2014 à Guidel – 56 et pendant le congrès du BLBS en 2015), un groupe de travail continu entre nos deux organisations verra prochainement jour et traitera, en plus, de savoir comment les moyens prévus par l'Union Européenne doivent être répartis au mieux pour réduire les problèmes.



DÉCLARATION À LA CAPN DU 22 JANVIER 2014

Le SNETAA FO le répète aujourd'hui : c'est l'enseignement professionnel initial public qui est menacé plus que jamais !

Le transfert des cartes de formations aux régions et l'abandon de fait de la formation professionnelle initiale pour les élèves traduisent bien la volonté de l'Etat de se dégager de plus en plus de sa mission de service public d'éducation.

Pour le SNETAA-FO, c'est toute l'Education qui est prioritaire et qui doit être considérée comme un « investissement » pour l'avenir de notre pays.

Nous regrettons que les réponses aux questions des différents rectorats par le Ministère soient en contradiction avec le BO lui-même.

Nous développerons ces points en détail lors de la CAPN d'ouverture.

Pour la 29^{ème} base :

Le SNETAA-FO suivra de près le mouvement inter académique à Mayotte pour cette première année de gestion déconcentrée.

Nous serons attentifs également à la situation politique en Nouvelle-Calédonie, déterminante pour le devenir et le statut de nos collègues résidant dans cette collectivité d'Outremer.

Enfin, nous attendons la mise en place des commissions administratives paritaires locales en Polynésie, suite à la déconcentration de la gestion du personnel enseignant de 2nd degré.

Le SNETAA-FO remercie les personnels de la 29^{ème} base de la DGRH pour leur disponibilité et leur accueil.

CANDIDATS AU MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUE : ON VOUS A À L'ŒIL...

Vous êtes participant(e) volontaire ou obligatoire au mouvement inter académique cette année scolaire et vous vous interrogez sur le sort de votre demande ? Le **SNETAA-FO** est là pour vous répondre et vous rassurer ! Ce qui suit est le déroulé des opérations à venir...

L'ENVOI DE L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- vous avez remis l'accusé de réception de votre demande accompagné des pièces justificatives numérotées au secrétariat de votre établissement qui se chargera de le transmettre au rectorat.
- vous n'avez pas oublié d'adresser une copie de l'ensemble de ce dossier au **SNETAA-FO** :
- à votre secrétaire académique si vous participez au mouvement général car vous demandez à changer de région en France métropolitaine ou dans les DOM ou encore Mayotte (il est donc inutile d'envoyer la copie à Paris !);
- ou au siège à Paris si vous avez fait une demande de poste spécifique dans une discipline ou en tant que chef de travaux.

L'ÉTUDE PRÉALABLE DES DEMANDES

- pour le mouvement général, c'est bien le rectorat de votre académie d'affectation qui arrête définitivement votre barème. Cette opération a eu lieu en groupe de travail auquel participe le **SNETAA-FO** puisqu'il est représenté dans chaque académie.
- en conséquence, si vous estimez devoir apporter une rectification au barème pour quelque raison que ce soit (évolution de votre situation, désaccord avec le barème fixé...), il faudra vous adresser au rectorat, seul compétent pour agir sur le barème que le Ministère prendra ensuite en compte ; là encore, vous recevrez l'appui du **SNETAA-FO** si nécessaire.
- pour les mouvements spécifiques, c'est l'Inspection générale (au Ministère donc) qui est chargée d'émettre les premières propositions à l'occasion des groupes de travail ad hoc de début février. Les commissaires paritaires nationaux du **SNETAA-FO** y interviendront bien entendu ; ils ont consulté vos dossiers cette semaine et ne manqueront pas de soutenir vos candidatures car c'est aussi ça la force et l'utilité d'un syndicat représentatif comme le **SNETAA-FO** : réussir à trouver des arguments pour mettre en lumière des situations dont l'intérêt aurait normalement échappé à l'Administration.

N'oubliez pas que le jeudi 20 février 2014 est la date limite pour annuler votre demande ou faire une demande de mutation tardive (dans les seuls cas cités à l'article 3 de la note de service du mouvement) !

LA DÉCISION D'AFFECTATION

Elle aura lieu en commission paritaire nationale **début mars pour les CPE et les 12 et 13 mars pour les PLP**. Lors de ces CAPN, seront rendus les derniers arbitrages à partir des travaux des groupes de travail académiques et des propositions de l'Inspection générale pour les postes spécifiques.

Les élus **SNETAA-FO** émettront des propositions sur le projet de mouvement visant à améliorer les affectations ou à préserver au mieux les intérêts de ses adhérents.

Avez-vous remarqué qu'à chacune des étapes précédemment décrites, il y avait un dénominateur commun ? Le **SNETAA-FO** évidemment !

Plus que jamais, le **SNETAA-FO** est présent au cœur même du processus de décision. Dès janvier, le **SNETAA-FO** vous tiendra informé(e)s des événements vous concernant !



CONTRACTUELS, LE MIROIR AUX ALOUETTES CONTINUE

Le mercredi 22 janvier 2014, le **SNETAA-FO** a été convié à un groupe de travail «spécial contractuels baptisé GT 13» au Ministère de l'Education Nationale. Comme à son habitude, les fiches techniques ne nous sont parvenues que la veille. Notre représentant national, Paul Devaux, a donc participé à ces travaux.

Les fiches présentées par le Ministère abordaient différents thèmes :

- la gestion des contractuels, le niveau de recrutement, les modalités de fixation de la rémunération, les critères de son évolution et les entretiens professionnels.

Les propositions faites concernant ces différents thèmes sont dénuées de toute logique et vont à l'encontre des intérêts des collègues contractuels. De plus, elles manquent d'éclaircissements. Encore des fiches élaborées en toute hâte. Le **SNETAA-FO** a donc fait toutes les propositions nécessaires afin que ces fiches techniques soient revues et corrigées pour que les contractuels ne soient pas lésés.

Notre conseiller national du **SNETAA-FO** a donc profité de sa présence au Ministère pour porter à la connaissance de la DGESCO et de la DGRH les priorités et les revendications prioritaires des collègues contractuels en ce qui concerne les domaines suivants :

- l'interprétation fantaisiste des textes et décrets d'une académie à l'autre (manque de clarté)
- le recrutement (effectué de façon anarchique) d'une académie à l'autre
- la détermination de la catégorie de recrutement suivant le diplôme
- les grilles de salaire (catégories et échelons non respectés)
- l'évaluation (laissée à l'initiative des chefs d'établissement)
- le calcul de l'éligibilité et des conditions d'inscription aux différents concours
- la difficulté de percevoir les prestations chômage lors du non-réemploi (délai d'attente de deux à quatre mois)
- le mode de calcul du temps de service pour obtenir un CDI



nir un CDI

- la validité d'un CDI d'une académie à l'autre (en cas de changement d'académie, non reprise du CDI)
- le calcul des congés
- le fonctionnement complètement différent d'une académie à l'autre
- l'application de la loi SAUVADET
- le morcellement répétitif de mini-contrats (10 jours, 15 jours etc.)

La DGESCO et la DGRH se sont étonnées de tous ces dysfonctionnements indiquant que les remontées académiques étaient des plus satisfaisantes.

Le **SNETAA-FO** a donc précisé que la réalité était toute autre.

Le **SNETAA-FO** a fait sien du combat à mener pour les contractuels. Il est évident que nous ne validerons pas un plan qui ne pourrait que fragiliser la situation des contractuels qui sont déjà dans une position des plus précaires.

Le **SNETAA-FO** s'emploie à porter haut les revendications des contractuels.

Le combat risque d'être encore long et âpre.

**Rejoignez le SNETAA-FO en adhérent et en votant en masse
lors des prochaines élections professionnelles du 4 décembre 2014.**

Le SNETAA-FO, le syndicat qui défend les contractuels.

CPE

Le rapport « Le Pêcheur » vient d'être remis au Premier Ministre, il semble donc se dégager une idée intéressante : ce rapport met en garde contre « une fonction publique sous-payée ».

Le conseiller d'Etat Bernard Pêcheur estime que *«la France, qui est un grand pays développé, ne peut avoir pour ambition d'avoir des fonctionnaires et des militaires «au rabais», une fonction publique sous-développée»*.

Cependant ne nous leurrions pas : derrière cette lapalissade se cache toujours le dessein de moins recruter pour mieux payer ! Tiens cela me rappelle la théorie d'un ex-Président !

Eh bien prenons ce pari à la lettre et faisons preuve d'audace en recrutant mieux pour des conditions évidentes de travail et rémunérons mieux pour des conditions de vie décentes et digne d'un pays développé !

En tout état de cause un CPE, fonctionnaire digne de probité, ne peut qu'approuver une reconnaissance de son travail quotidien en améliorant ses conditions de travail afin de respecter un taux d'encadrement des élèves digne de ce nom (1 CPE pour 300 élèves), une amélioration conséquente de son salaire en passant par un point d'indice plus élevé et puis une perspective de carrière (accès aux hors classe) qui ne doit pas se voir dans l'unique accès aux personnels de direction !

Pour que le CPE puisse exercer son métier dans des conditions normales, cela implique non pas de transformer ses missions statutaires mais d'exiger le réta-



blissement des postes aux concours comme dans les années les plus favorables (600 par an), par exemple ; de remettre dans les établissements, des assistants sociaux, des infirmières, des médecins, des AED, des COP, etc.

Le **SNETAA-FO**, vos représentants syndicaux œuvrent dans cette direction ! Cette lutte ne peut se faire que si nous sommes nombreux et unis !

**Notre force c'est le SNETAA-FO !
Alors faites confiance à vos élus ! Restons vigilants !**

**Pour toute(s) question(s), n'hésitez pas à interroger
le Commissaire Paritaire SNETAA, Samir Chibane.**



au service des personnels adhérents :

www.snetaa.org

ACTUALITÉS // CONCOURS // MUTATIONS // PROMOTIONS
TEXTES, DROITS // CONTENTIEUX // PÉDAGOGIE
SITES ACADÉMIQUES // QUESTIONS/RÉPONSES
FORUM ADHÉRENTS // ADRESSES UTILES

snetaanat@snetaa.org



LA RETRAITE PEAU DE CHAGRIN, ÇA SUFFIT ! LES MENSONGES ÇA SUFFIT ! LE MÉPRIS, ÇA SUFFIT !

Toutes les retraites souffrent des réformes successives depuis 1993 pour le privé et depuis 2003 pour le public. Chaque réforme affirme qu'elle rétablira l'équilibre des caisses de retraite mais échoue et fait place à une nouvelle réforme.

Certains points sont particulièrement insupportables.

- *L'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein*

Elle passe de 150 à 172 trimestres (+14,7 % soit plus d'1/7) en 30 ans (natifs de 1943 et natifs de 1973) et pénalise particulièrement ceux qui ne peuvent commencer à travailler tôt et ceux qui ont des interruptions de carrière.

- *L'âge légal et l'âge limite*

Nous espérons le retour à 60 ans qui aurait permis à chacun de choisir entre l'amélioration de sa pension et la préservation de sa santé d'autant qu'une majorité de travailleurs est sans emploi à 60 ans.

Il n'en est rien, ils restent à 62 ans pour l'âge légal et 67 pour l'âge limite.

- *Le recul de 6 mois de la revalorisation*

C'est une baisse déguisée de plus de 1 % des retraites.

- *La décote*

La durée d'assurance pour le taux plein augmentant sans arrêt, il devient de plus en plus difficile (voire impossible) de l'atteindre. Il s'ensuit une baisse naturelle du taux de pension qui est calculé au prorata des trimestres cotisés. Mais ce qui est inacceptable, c'est l'ajout d'une double peine qui vous punit de ne pas avoir atteint ce plafond. Un manque de 20 trimestres vous minore la pension de 25 %.

Ce qui est absolument inadmissible

Le mensonge permanent qui cherche à accréditer l'idée que les fonctionnaires sont des privilégiés et qu'il faut rapprocher les régimes de retraites.

Ignorance ou perversité, de politiques, de medias, de pseudo-associations de défense des retraites, qui déversent des affirmations fausses ou incomplètes et incitent à la jalousie et à la haine par cette désinformation.

Ils nous reprochent le taux maximum de 75 %, la référence au traitement de l'échelon détenu depuis au moins 6 mois.

Mais ces gens-là oublient de dire :

- que le taux de remplacement des pensions du public et des retraites du privé sont quasiment équivalents (rapport Moreau) ;
- qu'il ne peut y avoir de déficit d'une caisse de retraite qui n'existe pas. Si elle n'existe pas c'est que l'Etat employeur est tenu de payer cette pension qui est en fait un salaire différé puisque les traitements des fonctionnaires sont à diplôme égal inférieurs d'environ 20 % à ceux du privé. Les fonction-

naires ont donc payé d'avance leur retraite tout au long de leur carrière à la fois par ces 20 % et par une contribution qui était de 7,85 % en 2010 et passera à 11,10 % (+ 41,4 % en 10 ans) en 2020 ;

- que les salaires des enseignants français sont pratiquement les plus bas d'Europe (des meilleurs salaires entraîneraient plus de cotisations) ;
- qu'un million de fonctionnaires de catégorie C payés au Smic percevront donc au maximum un demi-smic de pension brute c'est à dire 45 % du Smic de pension nette ;

Ces gens-là pourraient-ils vivre décemment dans ces conditions ?

- que le calcul du nombre de trimestres est incomparable : temps de travail réel dans le public pratisé en cas de temps partiel mais 600 heures par an de smic pour avoir les 4 trimestres annuels dans le privé ;
- qu'en conséquence dans le privé 15 ans à mi-temps conservent la totalité des trimestres et n'abaissent pas le salaire moyen des 25 meilleures années, mais que dans le public ils font perdre 30 trimestres et chuter le taux à moins de 62 % s'il n'y a pas décote) et moins de 40 % s'il y a 20 trimestres de décote.

Le double langage de ceux qui après avoir dénoncé et manifesté contre la réforme 2010 la maintiennent et l'aggravent en 2013

Ceux qui ont commencé à travailler dans leur 19^{ème} année pourront partir à 60 ans avec le taux plein (43 ans de cotisation) et c'est tant mieux (décret du 2 juillet 2012).

Mais un enseignant qui doit aujourd'hui 5 ans d'études après le bac et ne commence à travailler (et donc à cotiser) que vers 25 ou 26 ans (statistiques officielles) ne peut partir avec le taux plein ni à 62 ans, ni même à l'âge limite de 67 ans (25 + 43 = 68).

Il est donc scandaleux de prétendre à la fois que l'on ne recule pas l'âge de départ en retraite et que l'on ne baisse pas le montant des pensions.

Est-il honnête d'afficher un taux de pension qu'il est impossible d'atteindre même à l'âge limite autorisé de départ en retraite ?

*Est-il normal d'avoir supprimé la **bonification de 4 trimestres par enfant dans le public (celle de 8 trimestres dans le privé étant maintenue et c'est tant mieux), la bonification d'industrie qui atténuait la baisse engendrée par le changement de carrière, la validation des années de non titulaire (payée par eux-mêmes, la cessation progressive d'activité ?***

*Est-il loyal de supprimer la possibilité de choisir leur date de départ aux **mères de famille nombreuse** alors que ce droit leur avait été accordé il y a des dizaines d'années ?*

Le maintien de la décote

Un enseignant né en 1973 ayant commencé à cotiser à 25 ans veut partir à l'âge légal de 62 ans. Il a 37ans de durée d'assurance et donc la décote maximale de 20 trimestres (-25 %)

Son taux de pension chute de 75 à 41,625 %.

S'il part à 67 ans le taux sera de 69,593 %.

D'autre part tout espoir de surcote, est évidemment annulé par cette réforme.

La surdit  des gouvernants devant la souffrance d'enseignants de plus en plus nombreux

Pourquoi n'entend-on pas l'appel de tous ceux qui n'en peuvent plus (maladies, d pressions, suicides de plus en plus nombreux) ?

Qui serait capable de supporter ces conditions de travail, ces pressions permanentes, ces incivilit s, ce m pris jusqu'  67 ans ?

Le maintien des injustices

Pourquoi rien n'est-il fait pour supprimer l'injustice dont sont victimes les pluri-pensionn s priv -public ?

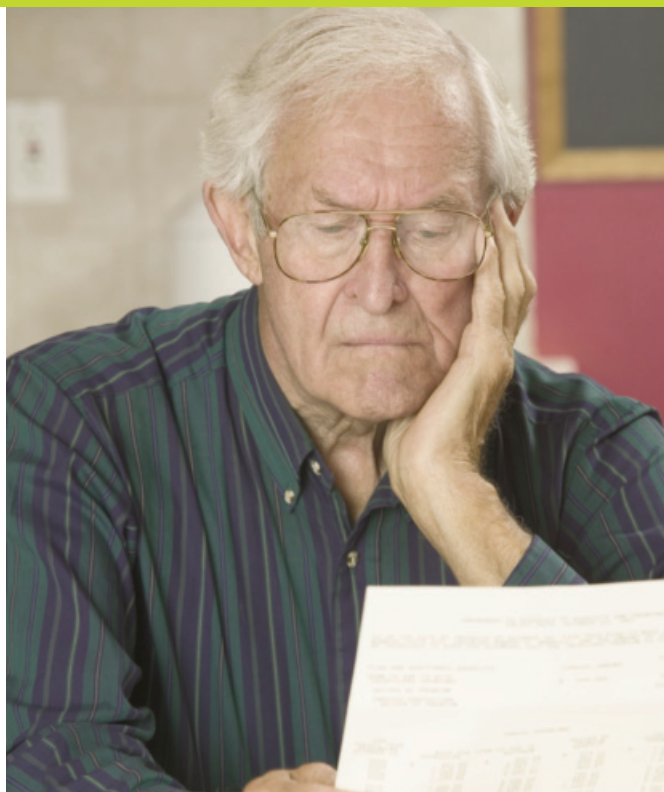
Dans le priv  on pr voit de regrouper les diff rentes caisses d'un m me assur  mais rien n'est fait pour ceux qui sont pass s du priv  vers le public.

Moins de 25 ans dans le priv  c'est l'assurance d'une moyenne de salaire amoindrie par les plus faibles ann es, moins de 20 ans dans le public c'est l'assurance de ne jamais atteindre les  chelons sup rieurs et donc une base de salaire acceptable ; c'est donc une double peine pour des travailleurs qui bien qu'ayant cotis s toute leur vie, repris des  tudes et obtenu un concours pour  tre cadre A partent avec des retraites de mis re (1000   1200   en tout)

Pourquoi ne reconna t-on pas la p nibilit  du m tier d'enseignant dans certaines situations ?

N'y aurait-il de p nibilit  que physique ?

L'EVSI (Esp rance de Vie Sans Incapacit ) est descendue   61,1 ans. Qui aura le courage d' tudier le pourcentage d'enseignants (et de fonctionnaires) aptes   travailler jusque 67 ans ?

**Le SNETAA-FO exige :**

- l'arr t imm diat de l'allongement de la dur e d'assurance du taux plein et un retour progressif aux 37,5 ann es ;
- le retour   l' ge l gal de la retraite   60 ans ;
- l'annulation de la d cote ;
- le r tablissement de la validation des ann es de non titulaire dans la fonction publique ;
- le r tablissement de la bonification d'industrie ;
- un calcul global de la pension des pluri-pensionn s et sa r partition proportionnelle dans chaque r gime de retraite ;
- la prise en compte de la p nibilit  dans le public  galement ;
- une prise en compte financi rement acceptable des ann es d' tudes.

« Rien ne co te plus cher que le d dain des autres »
Albert Camus

Raon L'Etape, le 26 janvier 2014

Académie de Nancy- Metz

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE SNETAA-FO APPELLE À LA GREVE LE 31 JANVIER 2014

▲ POUR DEFENDRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL PUBLIC ET LAIQUE, SES PERSONNELS, SES ELEVES ET SES ETABLISSEMENTS.
 ▲ CONTRE LES PERMETURES ET FUSIONS D'ETABLISSEMENT.
 ▲ CONTRE LES BAISSSES DE DOTATIONS ET LES SUPPRESSIONS DE POSTES.
 ▲ CONTRE LA REGIONALISATION DE L'EDUCATION NATIONALE.

Lors du Comité Technique Académique du 14 janvier 2014, Force Ouvrière a voté contre les mesures de fermetures et de fusions d'établissement proposées conjointement par le Rectorat de Nancy-Metz et la Région Lorraine. Après les fermetures des lycées de Villerupt, Auboué, Moyeuvre, Guénange et Charmes, c'est au tour des établissements de Morhange, Saulxures, Hayange et Knutange de subir le même sort.

L'Enseignement Professionnel va encore servir de variable d'ajustement à la baisse de D.H.G. (Dotation Horaire Globalisée) prévue dans notre académie. En effet, c'est 71,5 ETP (équivalent temps plein) qui seront supprimés en Lycée Professionnel à la rentrée prochaine.

Le SNETAA-FO Nancy-Metz continue le combat pour le maintien d'un Enseignement Professionnel Initial Public et Laique de qualité dans l'académie.

Ces propositions d'évolution de l'offre de formation seront présentées à l'Assemblée Régionale, réunie en séance plénière, le 31 janvier 2014.

Le SNETAA-FO Nancy-Metz appelle tous les collègues à faire grève le 31 janvier 2014 et à se rassembler devant le Conseil Régional de Lorraine pour protester contre cette politique de casse de l'Enseignement Professionnel Public et Laique.

**Le seul moyen de dire NON :
TOUS EN GREVE LE 31 JANVIER 2014
Rassemblement à 9h devant l'Hôtel de
Région à Metz.**

SNETAA FO B.P. 27 88110 RAON L'ETAPE tél : 03.83.20.99.99 mob : 06.81.62.25.17
 E-mail : snetanancy@aol.com ou snetaa.nancymetz@free.fr
 Site National : www.snetaa.org

Knutange : la fin programmée du lycée



La fusion du lycée Gaspard-Monge avec La Briquerie ne laisserait à Knutange qu'un plateau technique. Photo RL

« Encore une fois on nous a menti... » Les professeurs du lycée professionnel (LP) Gaspard-Monge de Knutange ne cachent plus leur amertume. Ils étaient une dizaine hier, à Nancy, pour manifester devant le rectorat à l'heure où un ultime comité technique académique (CTA) devait entre autres projets « entériner une fusion de leur établissement avec le lycée thionvillois de La Briquerie, sous le label Campus des métiers. « On ne refuse pas la fusion administrative déjà annoncée, mais là, on dépose Knutange de toutes ses formations », dénonce Pascal Eberhart, délégué Snetaa-FO.

Par un courrier de la rectrice, les enseignants ont découvert, la semaine dernière, les conditions de ce regroupement. Dès la prochaine rentrée, tous les élèves de Gaspard-Monge seraient scolarisés à La Briquerie. En clair, ne resterait à Knutange que le plateau technique de la filière chaudronnerie (transféré du site des Grands-Bois de Hayange).

« On se doit de conserver le lycée de Knutange. C'est une petite structure, bien encadrée, beaucoup de jeunes s'en sont sortis grâce à ça ! C'est d'abord dans l'intérêt des élèves, de leur bien-être », insistent encore les professeurs manifestant devant le rectorat à l'heure où un ultime comité technique académique (CTA) devait entre autres projets « entériner une fusion de leur établissement avec le lycée thionvillois de La Briquerie, sous le label Campus des métiers. « On ne refuse pas la fusion administrative déjà annoncée, mais là, on dépose Knutange de toutes ses formations », dénonce Pascal Eberhart, délégué Snetaa-FO.

Pour beaucoup, « si on en est là c'est par une volonté délibérée ». Profes et élèves ne veulent pourtant pas perdre espoir. Le CTA a finalement été reporté aujourd'hui. « Il y a encore à discuter... »

L. BO.



Dès la prochaine rentrée, tous les élèves du lycée de Knutange pourraient être scolarisés à Thionville. Photo RL

**Le Républicain Lorrain
14/01/2014**



TOUTEDUC Le site d'information des professionnels de l'éducation

Abonnés • Articles

Le SNETAA (enseignement professionnel) dénonce la politique de V. Peillon et les autres syndicats

Paru dans *Scolaire* le mardi 07 janvier 2014.

Le SNETAA (syndicat FO des lycées professionnels) estime que les enseignants de ces établissements "sont en colère". Il dénonce la volonté de Vincent Peillon de "faire disparaître l'enseignement professionnel de l'Ecole républicaine" pour "le céder aux Régions" et l'accuse de "mettre la pression quotidiennement sur les professeurs", de "dissoudre les disciplines dans de grands champs professionnels" et de "supprimer un grand nombre de postes de PLP".

Il refuse "la régionalisation de l'enseignement professionnel, la révision des missions des enseignants", la diminution du nombre des semaines que les élèves passent en entreprises, le CCF (contrôle en cours de formation) et ils évoque pour les dénoncer des fusions de disciplines comme électronique et électrotechnique, l'autonomie des établissements qui favoriserait "la caporalisation des professeurs au chef d'établissement", ainsi que le tarissement des possibilités de mutation par la "multiplication des postes à exigences spécifiques". Il dénonce encore la paupérisation des PLP. Il accuse "certaines fédérations syndicales majoritaires de l'Education nationale" de "collaboration active" avec le ministre de l'Education nationale.

©2012-14 ToutEduc - Tous droits réservés

www.touteduc.fr

